



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 91595

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les relations entre prix de l'essence et incorporation de biocarburants. Selon l'Union française des industrie du pétrole (UFIP) l'incorporation de biocarburants dans l'essence en France à hauteur de 1 %, coûterait 180 millions d'euros aux pétroliers soit au final aux automobilistes cela expliquant le maintien de l'essence à un prix élevé malgré la baisse du pétrole brut depuis le début de l'année. Selon les représentants syndicaux agricoles, ce chiffre ne semble pourtant pas avoir de cohérence avec les données d'incorporation du bioéthanol dans l'essence. Une incorporation à l'optimum de bioéthanol dans l'essence devrait représenter un gain de 32 millions d'euros soit 0,2 centime d'euro par litre pour les automobilistes. Il souhaite que le Gouvernement puisse éclairer les citoyens et que les organismes de contrôle de la concurrence vérifient que les évolutions des prix à la pompe sont conformes aux évolutions de coût.

### Texte de la réponse

Les produits pétroliers raffinés font l'objet de cotations internationales de la même façon que les cours du pétrole brut. Ainsi les cotations des produits pétroliers subissent des fluctuations dépendant de plusieurs facteurs. Depuis deux ans, le raffinage mondial ne dispose plus de surcapacité de production en raison de la forte augmentation de la demande, notamment en Asie. En conséquence, les coûts ont augmenté et leur volatilité est plus élevée à la suite d'évènements industriels ou climatiques. En outre, les Etats-Unis représentent 25 % du marché mondial de produits pétroliers. Les variations de ce marché, par le biais de ses importations, influencent les cours mondiaux. Ce marché connaît deux périodes de tension : les mois de février et mars qui correspondent à la préparation des départs en vacances et donc à l'augmentation nécessaire de la production d'essence ; le mois d'août correspond au basculement vers la période de grand froid et des adaptations de l'outil de raffinage sont nécessaires car il doit produire moins d'essence et plus de fioul. Enfin, le pétrole brut est acheté en dollars alors que les produits sont cotés et vendus en euros. Des variations de prix peuvent être induites par ce facteur, sans effet de marge pour les opérateurs. Dans ce contexte économique à forte variabilité, les biocarburants consommés en France peuvent bénéficier d'une exonération partielle de la taxe intérieure de consommation (TIC). Ce système fiscal vise à garantir aux producteurs agréés de biocarburants un prix de vente compétitif de leurs produits et permet de compenser le surcoût des biocarburants par rapport aux carburants d'origine fossile. Malgré les variations de prix décrites ci-dessus, il rend l'incorporation de biocarburants quasiment neutre du point de vue économique. D'ailleurs, les ordres de grandeur qui sont cités (32 à 180 millions d'euros) représentent moins d'un cinquième de centime d'euro dans le prix de vente final au consommateur (0,002 EUR/l), ce qui représente un niveau de précision très inférieur aux données économiques usuellement prises en compte et permet d'affirmer que les évolutions de prix à la pompe sont conformes aux évolutions de coûts.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription** : Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 91595

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 11 avril 2006, page 3802

**Réponse publiée le** : 6 février 2007, page 1307